



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin

**APPEL A CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE
QUATRE BARRIERES ELECTRIQUES LEVANTES A L'AGENCE PRINCIPALE
DE COTONOU**

CAHIER DES CHARGES

AVRIL 2021

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1. Objet.....	4
2. Allotissement.....	4
3. Conformité.....	4
4. Période de validité des offres.....	4
5. Langue de soumission.....	4
6. Frais de soumission.....	4
7. Monnaie de soumission et de paiement.....	4
8. Prix de l'offre.....	4
9. Régime fiscal.....	5
10. Présentation des offres.....	5
10.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants.....	5
10.2 Offre technique.....	5
10.3 Offre financière.....	5
11. Lettre type de soumission.....	6
12. Date et lieu de dépôt des offres.....	6
13. Ouverture de plis et évaluation des offres.....	6
14. Attribution du marché.....	6
15. Notification.....	6
16. Lieu de livraison.....	6
17. Délai de livraison.....	6
18. Réception.....	7
19. Garantie.....	7
20. Assurances.....	7
21. Informations complémentaires.....	7
DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	8
1 / DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	8
1.1 / Installation et organisation du chantier.....	8
1.2 /Travaux à réaliser.....	8
Remarque générale	8
2 / SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS.....	9
3 / ASSISTANCE TECHNIQUE.....	9
4 / LETTRE DE SOUMISSION.....	9

5 / CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (À TITRE INDICATIF).....	10
6 / CONDITIONS DE L'OFFRE.....	11
7 / DELAIS DE LIVRAISON.....	11
ANNEXE.....	12

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations pour la fourniture et l'installation de quatre (04) barrières électriques levantes, à l'Agence Principale de Cotonou, en remplacement des barrières existantes.

Les soumissionnaires sont invités à se rendre sur place pour appréhender les difficultés auxquelles ils auront à faire face avant la formulation de leurs propositions.

Par ailleurs, ils devront s'adresser aux Services de la Banque, pour recueillir toutes autres informations qu'ils jugent nécessaires.

A toutes fins utiles, il convient d'indiquer que l'entreprise retenue devra prévoir les accessoires de pose et de raccordement des nouvelles barrières.

Après l'exécution des travaux, il sera effectué des essais de fonctionnement, avec obligation de résultat.

2. Allotissement

L'appel d'offres comporte un (1) lot unique :

la fourniture et l'installation de quatre (04) barrières électriques levantes, à l'Agence Principale de Cotonou, en remplacement des barrières existantes.

3. Conformité

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du cahier des charges sera rejetée pour non-conformité. Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution des marchés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres pour divers motifs, à tout moment, avant la signature du contrat.

Les travaux seront réalisés conformément aux règles de l'art, aux normes et réglementations en vigueur au Bénin. Leur mise en œuvre se fera conformément aux normes :

- NF C 15-100 : installations électriques BT,
- NF C 12-100 : installation dans les IGH ET les ERP.
- IEC 947 : pour les appareillages,
- NF EN 60439 : pour les ensembles d'appareillage.

Les matériaux, appareils et fournitures diverses devront être neufs et du meilleur choix dans l'espace indiqué.

La conformité aux prescriptions des documents ci-dessus n'exclut pas celle des documents techniques et spécifiques du devis descriptif dans la mesure où ceux-ci complètent ou améliorent les dites prescriptions.

Les prescriptions et prestations définies dans ces documents sont toujours considérées comme des prestations minimales requises pour la réalisation de l'œuvre.

Pour les articles qui pourraient comporter des indications opposées à celles des documents cités, sans qu'aucune spécification expresse ait été faite, l'entrepreneur devra toujours se référer à ceux-ci avant même de remettre son prix.

Remarque importante :

L'alimentation des barrières doit être secourue et des bandes réfléchissantes rouges doivent permettre leur visibilité nocturne.

4. Période de validité des offres

La validité des offres devra être de six (06) mois au moins à compter de la date de dépôt.

5. Langue de soumission

L'offre ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

6. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

7. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

8. Prix de l'offre

Les prix doivent être établis en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais relatifs à la livraison des équipements dans les locaux de l'Agence Principale de Cotonou. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

9. Régime fiscal

En vertu des dispositions de l'article 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, l'article 7 des Statuts de la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale, à la réception de la facture pro forma.

10. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention «Appel d'offres pour la fourniture et l'installation de quatre (04) barrières électriques levantes, à l'Agence Principale de Cotonou, en remplacement des barrières existantes».

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Bénin. Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière.

Chaque offre devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

10.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants

La partie présentation de la société devra comprendre les sections suivantes :

- présentation générale de la société ;
- références techniques similaires ;
- personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

10.2 Offre technique

L'offre technique fera la description détaillée des équipements proposés

10.3 Offre financière

L'offre financière devra être établie hors taxes. Elle comprendra :

- le coût des barrières ;
- le coût du transport, tous frais compris jusqu'à la livraison à Cotonou (Bénin) ;
- le coût de l'installation ;
- le coût de la mise en service sur le dispositif de contrôle d'accès existant.

11. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre conformément au modèle joint en annexe.

12. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées à la guérite de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, Avenue Jean Paul II – 01 BP 325 Cotonou – Bénin, **vendredi 28 mai 2021 à 12 heures TU au plus tard**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

13. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Toutefois, les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière sont exigées .

L'évaluation des offres des soumissionnaires reposera sur les critères suivants :

- le respect des caractéristiques définies ;
- la qualité et l'originalité du matériel ;
- le coût total proposé ;
- la durée de validité des offres ;
- le délai proposé pour la livraison des travaux.

Pour l'évaluation des offres, la Banque Centrale prendra en compte les ajustements apportés au prix, le cas échéant, pour rectifier les erreurs arithmétiques.

14. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la mieux disante et les offres techniques et administratives jugées conformes au dossier d'appel d'offres.

15. Notification

L'octroi du marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

16. Lieu de livraison

Le matériel doit être livré dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou au Bénin. Elle est effectuée aux risques et à la charge du soumissionnaire, qui est tenu de conditionner le matériel de manière à éviter les dommages durant le transport.

17. Délai de livraison

Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

18. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure ci-après :

La réception provisoire :

Elle a pour but de s'assurer que :

- les matériels sont installés conformément aux emplacements prévus dans le cahier des charges et sont correctement fixés ;
- le câblage de l'installation a été réalisé selon les règles de l'art et sans épissure ;

En outre, des essais doivent être réalisés pour garantir que le dispositif satisfait pleinement aux caractéristiques fonctionnelles. Les vérifications devront s'étendre également à l'alimentation ainsi qu'à l'alimentation secondaire.

Les résultats des contrôles doivent être formalisés.

La réception définitive :

La réception définitive a lieu douze (12) mois à compter de la réception provisoire et la constatation du bon fonctionnement des installations. La réception définitive interviendra à la demande du fournisseur.

Chaque réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

19. Garantie

La durée minimale exigée pour la garantie pièces et main-d'œuvre est de douze (12) mois.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur demeurera responsable du bon état de l'ouvrage sauf erreur manifeste de manœuvre des utilisateurs, de mauvais usage ou détérioration dont il ne serait pas responsable.

Dans la mesure ainsi définie de la responsabilité de l'entrepreneur, il sera tenu de procéder, à ses frais et sans pouvoir prétendre à une indemnité, au remplacement de toutes pièces, organes ou partie de l'installation qui ne conviendraient pas à leur objet pour quelle que raison que ce soit (vice de matière, de montage, de construction, de conception, etc.).

20. Assurances

Le fournisseur et/ou ses sous-traitants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat jusqu'à la livraison et couvrant au moins les risques de transport et de responsabilité vis-à-vis des tiers.

21. Informations complémentaires

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité à l'Agence Principale de Cotonou, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : courrier.bsaps@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le présent document a pour objet notamment de décrire les travaux à réaliser et définir les spécifications techniques des équipements dans le cadre de la fourniture et l'installation de quatre (04) barrières électriques levantes, à l'Agence Principale de Cotonou, en remplacement des barrières existantes.

1 / DESCRIPTION DES TRAVAUX

1.1 / Installation et organisation du chantier

L'entreprise devra prendre en charge toutes les dépenses relatives à l'installation de son chantier.

Par ailleurs, elle devra exécuter les travaux selon les horaires officiels de travail ou des horaires à aménager avec le Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité (SAPS).

Enfin, elle devra toujours maintenir l'environnement immédiat propre, débarrassé de tous gravats, matériels et matériaux non nécessaires ou non utilisables immédiatement.

1.2 /Travaux à réaliser

Les travaux à exécuter se résument comme suit :

- la fourniture de quatre (04) barrières électriques levantes de 4m dont deux (02) à herse et deux (02) à lisse ;
- la pose et le raccordement des barrières au système de Contrôle d'Accès existant localisé au Poste de Central de Sécurité (PCS) de l'Agence Principale ;
- la pose de quatre (04) lyres électromagnétiques ;
- la confection de socles des barrières et lyres ;
- fourniture et installation d'un dispositif de détection de présence des véhicules (photocellules) ;
- la fouille pour le passage des câbles y compris la remise en état ;
- le raccordement des différents équipements ;
- la production de la documentation technique des équipements ;
- la production de toute la documentation nécessaire (notice de recommandation d'installation, de mise en service et d'entretien en français) ;
- le contrôle des différentes liaisons ;
- formation des utilisateurs ;
- La mise en service des installations.

Remarque générale

Les notices techniques et les prospectus en couleur des équipements proposés seront impérativement joints aux soumissions. Toute soumission ne respectant pas cette exigence ne sera pas prise en considération.

Le présent document définit un projet de base auquel les soumissionnaires doivent se conformer.

Les travaux se feront toutes sujétions comprises.

2 / SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS

Le soumissionnaire devra remettre des installations en parfait état d'ordre de fonctionnement et répondant intégralement aux impératifs d'exploitation de l'Institution. En conséquence, il ne pourra sous aucun prétexte faire ultérieurement état d'omission ou de mauvaise interprétation des documents qui lui seront remis pour se dispenser de fournir ou d'installer une partie des équipements dont l'absence mettrait en cause le fonctionnement de l'installation dans son intégralité ou la conformité la plus stricte à la réglementation en vigueur ou encore pour tenter de justifier une demande de supplément de prix pour la réalisation du marché à prix global ou forfaitaire.

Les spécifications, bien que détaillant le projet de base, n'en conservent pas moins, en nomenclature et description de matériel, un caractère indicatif non limitatif. A cet égard, le soumissionnaire vérifiera sous son entière responsabilité tous les éléments et pourra proposer toute modification de détail qu'il jugerait présenter un intérêt quelconque dans le cadre de ce projet, chacune de ces modifications éventuelles constituant une variante à l'offre de base et étant toujours accompagnée des montants de la plus-value ou de la moins-value en résultant par rapport à cette proposition de base.

Le soumissionnaire devra compléter et préciser, dans une note séparée jointe à son offre, les détails des spécifications techniques du matériel qu'il se propose de fournir. Il comprendra dans son offre, sans dérogation possible à cette clause, tous les matériels complémentaires à ceux spécifiés au projet, dont l'installation serait indispensable à l'exécution du programme des travaux.

Le fait pour le soumissionnaire de respecter les clauses de spécifications des pièces écrites du dossier d'appel d'offres ne saurait en aucun cas le soustraire à sa pleine et entière responsabilité d'Entrepreneur.

3 / ASSISTANCE TECHNIQUE

Il convient d'indiquer que le matériel et tous les équipements accessoires fournis doivent être entièrement garantis pour une période d'au moins **un (1) an** à compter de la date effective de mise en service constatée par procès-verbal de réception provisoire. Cette mise en service est réalisée lorsque l'installation est reconnue opérationnelle.

Le fournisseur s'engage à offrir à la Banque Centrale son assistance technique pour l'entretien des équipements. Par conséquent, il doit indiquer les périodicités d'entretien des équipements ainsi que les différentes actions à mener pour chaque période d'entretien.

En outre, avant la mise en service de l'installation, le soumissionnaire doit assurer la formation du personnel chargé de l'entretien ainsi que les Agents de sécurité chargés du suivi des équipements.

4 / LETTRE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe. Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

5 / CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (à titre indicatif)

Le fournisseur devra présenter son offre de prix suivant le cadre ci-après qui pourra être éventuellement complété par lui (détails des équipements des coffrets).

Fourniture et installation de quatre (04) barrières électriques levantes, à l'Agence Principale de Cotonou

N°	Désignation	Quantité	P. Unitaire HT/HDD (FCFA)	P. Total HT/HDD (FCFA)
1	Fourniture de barrières électriques levantes à herse articulées de 4m	2		
2	Fourniture de barrières électriques levantes à lisse de 4m	2		
3	Fourniture du matériel nécessaire au raccordement des barrières au système de Contrôle d'Accès existant (liste détaillée à fournir, caractéristiques techniques à préciser et fiches techniques à fournir)	Ens		
4	Fourniture de lyres électromagnétiques	4		
5	confection de socles des barrières et lyres	Ens		
6	Fourniture de dispositifs de détection de présence des véhicules (photocellules) (nombre et caractéristiques techniques à préciser et fiche technique à fournir)	Ens		
7	Fouille pour le passage des câbles y compris la remise en état	Ens		
8	Fourniture de divers accessoires de pose (liste détaillée à fournir, caractéristiques techniques à préciser et fiches techniques à fournir)	Ens		
9	Formation des utilisateurs à l'exploitation et à la maintenance des nouvelles installations	Ens		
10	Main d'œuvre pour la dépose des installations existantes ainsi que la réalisation, les réglages et la mise en service des nouvelles installations y compris toutes sujétions	Ens		
11	Reprise de l'ensemble des installations et équipements déposés (En moins-value)	Ens		
Montant total HT/HDD (FCFA)				

Arrêté le présent devis descriptif à la somme de FCFA [Montant en chiffres et en lettres] toutes taxes comprises.

NB : Le montant des travaux est ferme et non révisable.

6 / CONDITIONS DE L'OFFRE

Le fournisseur devra indiquer dans les conditions de son offre (validité, délai de livraison, délai d'exécution, etc.)

7 / DELAIS DE LIVRAISON

Les soumissionnaires devront préciser dans leur dossier de réponse les délais de réalisation et de livraison. Toutefois, ce délai ne doit pas excéder six (06) mois.

ANNEXE

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

APPEL A CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE QUATRE BARRIERES ELECTRIQUES LEVANTES A L'AGENCE PRINCIPALE DE COTONOU

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance du dossier de consultation pour la fourniture et l'installation de quatre (04) barrières électriques levantes, à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :
 - 1- me soumetts et m'engage à exécuter la présente mission conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes et hors droits de douane de ***[Montant en chiffres et en lettres]***,
 - 2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de signature du marché,
 - 3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
 - 4- m'engage à maintenir mon prix jusqu'au 31 octobre 2021,
 - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°*[numéro de compte]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]
